

N° 06/11.2017  
PRÉAVIS N° 06/11.2017

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 199'800.00 TTC, DUQUEL SONT DÉDUITS LES FRAIS DE LOCATION DE CHF 19'264.00, SOIT UN MONTANT FINAL DE CHF 180'536.00 TTC POUR L'ACQUISITION D'UN APPAREIL CINÉMOMÉTRIQUE SEMI-STATIONNAIRE

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude du préavis cité en titre, composée de Mme Béatrice Genoud-Maurer (Morges) et MM. Joël Tardy (Saint-Prex), Christian Boillat (Saint-Prex), Sacha Fehlmann (Morges) et Jean Claude Goy (Morges), président-rapporteur, s'est réunie le 26 octobre 2017 à la salle de conférences de la Police Région Morges, Pl.Saint-Louis 2, à Morges.

A cette occasion étaient présents Mme Anne-Catherine Aubert-Despland, Municipale à Morges et Présidente du Comité de direction de la PRM, MM. Michel Pensier Municipal à Lussy-sur-Morges et membre du Comité de direction de la PRM, Martin de Muralt Commandant de la PRM, Adrian Koenig (responsable de l'Unité radar). La commission les remercie de leurs explications et de leurs réponses.

## 2 DISCUSSION

### 2.1 INSTALLATIONS ACTUELLES

- 2 radars fixes
- 4 radars sur mât pour 8 emplacements (boîtes) - 5 emplacements dès 2018
- 1 pistolet laser (difficile à utiliser de nuit)
- le radar mobile sur trépied ou dans une voiture n'est plus utilisable.

On constate que tous ces radars sont actuellement engageables sur la Commune de Morges uniquement. Les recettes de ces radars vont cependant dans la caisse commune de la PRM. Un radar mobile sur remorque permettrait d'effectuer des contrôles sur les autres

communes de l'Association. Selon le CODIR, les autres communes demandent de tels contrôles sur leur territoire.

La PRM a effectué des tests pour déterminer lequel des deux systèmes testés était le plus approprié. Le choix final du préavis semble être justifié au vu des résultats des tests.

La commission s'est interrogée sur l'effet très répressif d'un système mobile et de l'impopularité que cela pouvait entraîner. Le commandant de la PRM est conscient que l'image actuelle de la PRM n'est pas au plus haut et qu'il est important d'accompagner l'installation du radar choisi, de mesures visant à améliorer son acceptation par la population.

## 2.2 CE QUI EST PRÉVU

Une analyse des lieux sera effectuée afin de ne placer ce radar qu'à des endroits judicieux, d'un point de vue préventif ou accidentogène.

Afin de donner la chance aux conducteurs de voir le radar, celui-ci sera maquillé en jaune avec des points noirs afin de simuler une girafe, car c'est le surnom que certaines personnes lui ont donné.

Un avertisseur « smiley » sera, chaque fois, installé durant deux semaines avant la mise en place de la remorque-radar. Ce « smiley » indiquera aux automobilistes leur vitesse, sans les verbaliser.

Pour rappel, il est indiqué dans le préavis que le système choisi permet d'encaisser CHF 1'000'000.00 par année. Cela doublera le revenu des amendes de la PRM en 2 ans (2016 : CHF 1'387'583.00 et budget 2018 : CHF 2'800'000.00), ce qui représente une part très importante du budget de la PRM. La commission s'étonne du montant élevé des revenus découlant de ce radar. Il est répondu que ces revenus importants s'expliquent par le fait que le système fonctionnera de manière autonome 7 jours sur 7, et 24 heures sur 24 et ceci sans présence humaine.

A des fins de préventions, la commission a désiré savoir si, lors d'un contrôle de vitesse avec interception par des policiers, il était possible de ne pas verbaliser les petits dépassements de vitesse afin de rendre attentif le conducteur à sa faute. Cela aurait un impact fort sur le conducteur. Le commandant répond que toute infraction, même la plus petite, doit être dénoncée aux yeux de la loi.

Est-il normal de budgétiser les amendes ? Réponse : Oui, ailleurs cela se fait aussi.

D'un point de vue technique, la commission s'interroge sur la durée de vie d'un tel système et des conséquences sur les coûts d'entretien à prévoir. Il est répondu que ce système devrait pouvoir durer au minimum 10 ans. Les coûts et amortissements ont été transmis par la suite à la commission et sont annexés à ce rapport.

La commission s'est étonnée qu'aucun comparatif « achat ou location » n'ait été fait. Est-il judicieux d'acheter un système pour dix années au vu des avancées technologiques actuelles ? N'est-il pas plus simple de louer ce système ? Le CODIR a répondu comme suit : « La location reviendrait plus chère : environ CHF 150'000.00 par année mais surtout, la location ne fait pas partie du business plan des 2 fabricants de radar « mobile ». Les locations sont prévues pour les phases d'essais avant achat. Nous n'avons donc pas tenu compte de cette solution (location). Ces firmes n'ont qu'un appareil à disposition pour toute la Suisse. Il faut donc le réserver longtemps à l'avance.

### 3 DISCUSSION DE LA COMMISSION

La commission dans son ensemble est favorable à la mise en place d'un système radar-mobile qui peut être déplacé sur le territoire d'engagement de la PRM. Cependant, celui-ci doit être accompagné de mesures préventives.

Ne serait-il pas possible de fonctionner comme les systèmes actuels avec des caisses vides d'appareils de contrôle, donc avec un appareil opérationnel et deux autres remorques vides (sans radar), ce qui serait d'un point de vue préventif, très judicieux !

La commission craint que cela soit perçu comme un « tout répression » et peu de « prévention ». L'achat d'un système si efficace devrait, selon la commission, être accompagné d'une stratégie de prévention, ce qui ne semble pas être le cas. Ce que confirme par la suite le CODIR : « Une stratégie en matière d'utilisation des radars en général n'est pas encore en place. L'objet des réflexions se portera sur l'utilisation des radars en matière de prévention et bien sûr de répression. Nous aborderons différents axes. Par exemple, nous avons évoqué l'utilisation des « smiley » pendant 2 semaines, puis ensuite la pose de la remorque au même endroit. Nous devons réfléchir aussi à comment communiquer notre stratégie de prévention mais aussi de répression. Une stratégie sera alors élaborée et communiquée. ».

**La commission formule le vœu qu'une vision claire de la stratégie de prévention soit étudiée et communiquée au Conseil intercommunal de la PRM.**

La commission regrette d'avoir dû travailler dans l'urgence, et désire qu'à l'avenir les préavis nous parviennent bien avant la date de la première séance pour que les commissaires désignés puissent en parler avec les conseillers de leurs communes respectives. De plus, elle rend attentive le CODIR qu'il n'est pas normal que les revenus futurs de ce radar soient inscrits au budget **avant même** que le préavis d'achat de cet appareil n'ait été présenté au Conseil intercommunal. Cette façon de faire ajoute une pression supplémentaire à la commission, ce qui n'est pas acceptable. La commission émet le vœu que le CODIR ne pratique plus de la sorte dans le futur.

#### 4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

##### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

##### **décide :**

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 199'800.00 TTC, duquel sont déduits les frais de location de CHF 19'264.00, soit un montant final de CHF 180'536.00 TTC pour l'acquisition d'un appareil cinémométrique semi-stationnaire ;
2. de dire que le montant de CHF 180'536.00 TTC sera amorti, en règle générale, en 8 ans, à raison de CHF 22'567.00, à porter en compte dès le budget 2019.

au nom de la commission  
le président-rapporteur

Jean Claude Goy

**Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 28 novembre 2017.**

Annexe(s) : Tableau charges et entretien pour le préavis PRM N° 06/11/2017 achat remorque-radar

## ANNEXE

Charges amortissement et entretien pour le préavis N° 06/11.2017 achat remorque-radar

### BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2018	2019	2020	2021	2022
						et suivants
Dépenses	199'800	199'800	-	-	-	-
Subventions, participations ou autres	19'264	19'264				
Utilisation fonds	-					
<b>Total investissements</b>	<b>180'536</b>	<b>180'536</b>	-	-	-	-

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissement	8
Année début de l'amortissement	2019
Année bouclage du préavis	2018
Taux d'intérêt au 31.12.2017	-0.02%

2019	2020	2021	2022	2023
et suivants				

<b>Charge d'intérêts</b>	-22	-22	-22	-22	-22
--------------------------	-----	-----	-----	-----	-----

<b>Charge d'amortissement</b>	22'567	22'500	22'500	22'500	22'500
-------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Autres charges	Chapitre	2018	2019	2020	2021	2022
Augmentation des coûts	60000					
Homologation	3151.01	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700
Entretien	3151.02		14'300	14'300	14'300	14'300
Assurances et taxes véhicule	3155.01	330	330	330	330	330
Assurances techniques	3186	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000

Recettes	Chapitre	2018	2019	2020	2021	2022
Amendes perçues	4370	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000

<b>Total fonctionnement</b>		-968'425	-954'192	-954'192	-954'192	-954'192
-----------------------------	--	----------	----------	----------	----------	----------

Ventilation amortissements	Durée	2018	2019	2020	2021	2022
et suivants						
<b>180000</b>	8		22'500	22'500	22'500	22'500
	-8			-	-	-
-	-8				-	-
-	-8					-
-	-8					